

Bonjour **Blénod**

Magazine de Blénod-lès-Pont-à-Mousson • n°4 • janvier-février 2017

PAGE 7

Trois ateliers
pour avancer ensemble



P6 Guy Souhait, notre
Maire honoraire
nous a quittés

P11 La ville recherche
des scrutateurs

P14 Un nouveau départ
pour le service
de l'eau

Bonjour **Blénod**



Échos de la cité - Page 4



À la une - Page 7



À noter - Page 10



L'écho des conseils - Page 14



www.blenod.fr

Édité par la mairie de Blénod-lès-Pont-à-Mousson
220 avenue Victor-Claude - BP 285
54700 Blénod-lès-Pont-à-Mousson
Tél : 03 83 80 43 00



Magazine de Blénod-lès-Pont-à-Mousson - n°4 - janvier-février 2017

Directeur de la publication : Bernard Bertelle

Photos : Ilknur Ozipek **Textes :** Ilknur Ozipek, Michaël Silistrini

Conception : anagram-ny **Impression :** Digit'Offset



Bernard Bertelle, maire

2017 : L'année des choix

“ Alors que la fin de l'année dernière a fait rejaillir le spectre d'une désindustrialisation de notre territoire avec ses conséquences sur l'emploi et les savoirs-faire, l'année 2017 sera celle des choix. ”

L'année 2016 vient de s'achever. Tout au long de celle-ci, la commune aura connu des changements. Nous retiendrons entre autre, l'installation de la Maison des Associations Place Michel-Maurel, le transfert du restaurant périscolaire au Foyer Ambroise-Croizat, ou encore le nouveau plan de circulation. Sur ce dernier point l'objectif poursuivi est de faciliter la cohabitation entre les différents modes de déplacement et de fluidifier le trafic à l'intérieur de la commune. J'ai eu l'occasion de m'en expliquer avec vous lors des ateliers de quartier et je pense que le plan qui en a résulté répond à cet objectif tout en limitant les contraintes pour les habitants. Il restera tout de même de l'année dernière des projets non-aboutis. Je pense à la rénovation du Gymnase Jacques Anquetil faute d'un soutien de l'Etat et de la Région, mais également la maison de services dans les locaux de l'ancien ALDI suite à la position peu conciliante des propriétaires. Néanmoins nous espérons voir ces deux sujets se concrétiser rapidement.

Mais surtout, l'année 2016 aura contrainte l'équipe municipale à prendre une nouvelle décision difficile. Après n'avoir eu d'autre choix, en 2015, que d'augmenter les impôts locaux, c'est celle, toute aussi douloureuse, de confier au privé l'entretien de la majeure partie de nos bâtiments,

à laquelle nous avons dû nous résoudre. La baisse des dotations de l'Etat qui frappe durement notre ville, restreint nos moyens rendant chaque jour plus difficile, en premier lieu pour nos agents, le maintien d'un service public de qualité auquel nous sommes tous tant attaché.

Face à cela, et alors que la fin de l'année dernière a fait rejaillir le spectre d'une désindustrialisation de notre territoire avec ses conséquences sur l'emploi et les savoirs-faire, l'année 2017 sera celle des choix.

Vous serez d'abord tous appelés à faire un choix pour l'avenir de notre pays dans le cadre des élections présidentielles et législatives. De celui-ci dépendra beaucoup notre capacité à agir localement, le visage de notre service public, la qualité de notre environnement ou encore notre industrie dans le futur.

L'année qui commence sera aussi celle qui ouvrira une nouvelle phase dans la mandature qui a débuté il y a bientôt trois ans. Après deux années de changements, pour permettre à Blénod de rester maître de ses choix, les élus qui m'accompagnent vont devoir tracer la voie d'un avenir commun fidèle aux valeurs qui font la force de notre ville. Tout un programme pour cette nouvelle année que je nous souhaite belle et audacieuse. ●

Échos de la cité



SAINT-NICOLAS ACCUEILLI AU SON DES PERCUSSIONS

Malgré son long parcours dans le Grand-Est, Saint-Nicolas n'a pas failli à sa promesse de passage à Blénod. Attendu par plusieurs centaines de petits et grands à la tombée de la nuit du 3 décembre dernier, il a été accueilli en grande pompe devant la mairie. S'en est suivi un rythmique défilé au son des percussions des batuqueiros de Del Mundo qui a abouti au Centre Michel-Bertelle où attendait Archibald Chocolat pour son goûter-spectacle "Conte à rebours". Notons que Père fouettard et le boucher sanguinaire ont su se tenir à carreau lors des traditionnels échanges de dessins et bonbons entre Saint-Nicolas et les enfants. Le lundi suivant, il a rendu visite aux élèves des deux écoles maternelles pour les couvrir de cadeaux.



LE PLEIN DE CADEAUX POUR LES SÉNIORS

Comme chaque année à l'approche de Noël, le 11 décembre nos seniors se retrouvaient autour du traditionnel repas dansant. 300 convives avaient répondu à l'invitation lancée par les élus. Quinze personnes de services et deux cuisiniers ont fourmillé au cours de cette inoubliable journée sous la baguette de Pascal Capla, gérant du foyer Ambroise-Croizat. Deux jours auparavant, nos têtes blanches recevaient, en main propre, un colis composé de délicieux mets pour passer un tout aussi bon Noël en famille.

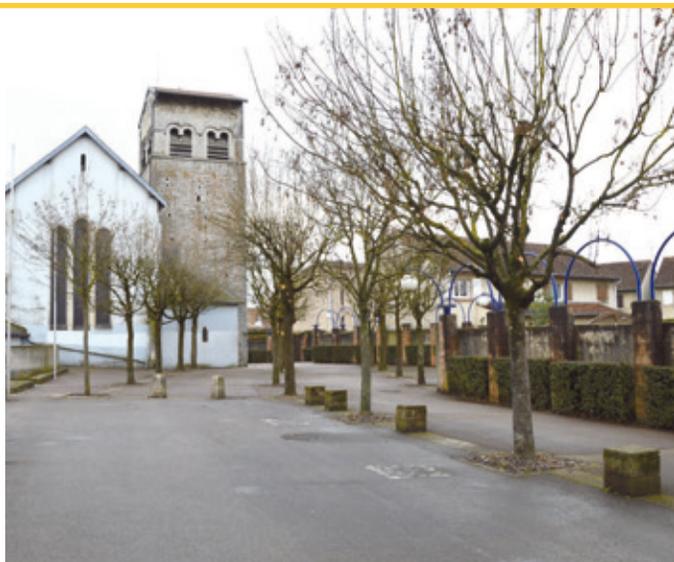
UNE NOUVELLE JEUNESSE POUR LES ÉRABLES DE L'ÉGLISE

Comme vous l'avez sans doute remarqué, nos érables aux abords de l'église ont subi une cure de jouvence ces derniers temps. Jadis formés en rideau, ils ont fait l'objet d'une taille que l'on peut dire sanitaire, au lieu des tailles radicales désormais proscrites à Blénod.

Si cela a permis dans notre cas de redonner un corps à nos arbres et apporter de la lumière, il s'agit aussi de poursuivre la gestion sérieuse du patrimoine arboricole municipal entamé depuis deux ans. L'objectif derrière cela est de préserver notre poumon vert, producteur d'oxygène et purificateur d'air.

D'autres opérations de ce type suivront cette année notamment aux abords de la route de Dieulouard et la plaine de jeux. Dans le même temps, de nouvelles espèces seront plantées pour augmenter la diversité botanique.

Notons que les arbres abattus trouvent une seconde vie comme il a été le cas avec la réalisation d'un banc pour l'école Jacques-Prévert et que le bois broyé servira à pailler les massifs l'année prochaine.



LA VILLE S'ÉQUIPE DE DEUX NOUVEAUX VÉHICULES...

L'ancien camion de déneigement ayant fait son temps, il était plus qu'urgent de le remplacer par un modèle plus récent. Le choix de la municipalité s'est porté sur un Nissan Atléon tri-benne avoisinant les 12 tonnes et doté d'une saleuse et d'une lame. Ces caractéristiques permettront aux quatre agents habilités de maintenir ou rétablir les conditions de circulation en cas d'intempérie. Ce véhicule qui a bénéficié d'une rénovation en interne par les services techniques servira aussi bien en période estivale pour le transport de divers matériaux de type gravats, enrobés, barrières ou encore fleurs. Acquis pour moins de 40 000 € il s'agit d'un bon investissement pour la cité.

dont l'un destiné aux associations...

Par ailleurs, la municipalité, soucieuse de poursuivre son soutien envers le monde associatif dispose désormais d'un minibus pour faciliter le déplacement des bénévoles. Fruit d'un partenariat avec « France régie éditions », le véhicule est mis, gracieusement, à disposition de la commune. Son financement est assuré par des annonceurs, démarchés par l'agence. Reste à la charge de la collectivité, les coûts de maintenance et d'assurance.



HOMMAGE ET EXPO EN MÉMOIRE DES CONFLITS D'AFRIQUE DU NORD

Dans le cadre de la journée nationale, la municipalité a rendu hommage, le 5 décembre dernier à l'espace de la paix, aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

Elus, anciens combattants et officiels se sont recueillis en souvenir de ces conflits qui ont meurtri les deux rives de la Méditerranée. Le maire, après avoir regretté que ces derniers soient encore l'objet "d'une guerre des mémoires" qui laisse chacun avec sa souffrance et conduit chacun à ignorer celle de l'autre", a appelé de ses vœux que notre jeunesse écrive enfin la page du souvenir.

Afin de participer à cela, l'assemblée a d'ailleurs été invitée, à l'issue de la cérémonie, à visiter l'exposition "Parcours des Harkis et de leurs familles" installée pour l'occasion au centre culturel Pablo-Picasso.

NOS JARDINS FAMILIAUX PRIMÉS



Blénod peut être fière ! Dans le cadre de l'opération "Villes et villages fleuris", elle a remporté le prix spécial pour son projet "jardins familiaux" au concours départemental 2016 en récompense du travail et des actions notamment intergénérationnelles établies autour du projet.

Le jury qui était de passage sur la commune en juillet dernier a remis son prix à l'équipe municipale lors d'une cérémonie officielle le 1^{er} octobre 2016. Quelques jours plus tard, la ville s'est vue confirmer sa deuxième fleur obtenue en 2015 et encourager à poursuivre ses efforts pour l'embellissement de leur ville.

C'est donc fort de cette reconnaissance que Blénod s'engage à la conquête de la troisième fleur.

GUY SOUHAIT, NOTRE MAIRE HONORAIRE NOUS A QUITTÉS



Notre maire honoraire, Guy Souhait, nous a quittés le 27 novembre 2016 à l'âge de 73 ans, des suites d'une longue maladie. Né en 1943 à Vâl-et-Châtillon, il a travaillé toute sa vie à la SNCF avant de demander ses droits à la retraite en tant que conseiller sécurité en 1999.

Engagé en politique en 1984, un an à peine après son arrivée à Blénod, auprès de son prédécesseur Michel Bertelle, il avait été élu conseiller municipal avant de devenir premier adjoint et vice-président du CCAS en 1987. De son installation dans le fauteuil de maire en 1999 jusqu'en 2014, il a mené sans faillir durant 15 ans, la tâche qui lui avait été confiée par les Bellédoniens et ce malgré les traitements contre le mal qui l'a touché au début de son second mandat. Au cours de ces périodes, Blénod a vécu la grande épopée du CSB Football, l'inauguration du Vieux-Puit, annexe de la Maison Bellevue à Sanary, la création du Centre technique municipal et la construction du nouveau quartier des Noblets en lieu et place du Clos des Morées, un projet cher aux yeux de notre regretté maire.

Guy Souhait avait également siégé au sein du GAZUP, ancêtre de la Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson, et y avait endossé le rôle de vice-président de 2001 à 2013.

Par ailleurs, il a présidé le Syndicat intercommunal scolaire du secteur de Pont-à-Mousson qui a vu la déconstruction-reconstruction du Collège Vincent Van-Gogh et a activement œuvré en faveur de la réinsertion d'anciens détenus en tant que trésorier au Conseil Intercommunal de la Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

La ville et tous les Bellédoniens garderont le souvenir d'un homme humain, plein d'humilité et au grand cœur.

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES S'INSTALLE



Dix-neuf nouveaux représentants, scolarisés du CM1 à la 4^e, ont été désignés à la suite des élections organisées au groupe élémentaire et au collège Vincent Van Gogh, les 13 et 14 décembre 2016. Organe consultatif, mis en place par la ville en 2003, le Conseil municipal des jeunes permet à notre jeunesse de s'exprimer, de participer et d'agir pour le bien-être de la cité.

En attendant que les nouveaux élus soient installés officiellement dans leur fonction et procèdent à l'élection du Maire junior, les actuels conseillers municipaux juniors, se sont réunis, pour leur dernière séance plénière, le 25 novembre 2016. L'occasion pour eux de retracer le bilan de leurs actions, même si parmi celles escomptées, toutes n'ont pu se réaliser. On retiendra particulièrement, l'opération "*courtoisie au volant*", le tournoi de football en faveur des Restos du cœur, la "*lecture de lettres de soldats lors des commémorations*". Autant de réalisations qui montrent l'investissement de la jeunesse bellédonienne pour sa ville et ses habitants.

LES 19 CONSEILLERS

CM1

Jawed Benyahia
Valentin Lallement
Dounia Jnane

CM2

Noah Kalkandelen
Ali Biber
Ilyes Navel

6^e

Rayane Souiri
Emy Lavaud Jantzem
Lucie Sassi
Théa Ortis

5^e

Lucas Grand
Axel Antoine
Assma Abdeljebbar
Valentin Makogon
Manon Thiry

4^e

Flavio Torres
Lisa Burte
Dylan Magnin
Mael Faucher

ETAT-CIVIL / octobre & décembre 2016

NAISSANCES

Charly Tronina
Alice Belval
Leyla Kaya
Melis Cücük
Willow Husson
Evan Moriceau
Fatih Bozkurt
Semih Kabak
Kevser Eren
Soukaïna Azouaoui

MARIAGES

Corinne Hottier et Philippe Coupannec
Evelyne Balmer et Philippe Magnin

DÉCÈS

Sophie Palacz
Patrick Luzet
Madeleine Masson
Alain Sfarger
Paul Vincent
Yvette Thomas
Guy Souhait



Trois ateliers pour avancer ensemble

La 2^{ème} édition des ateliers de quartier s'est déroulée durant les mois d'octobre et de novembre. Si le plan de circulation a été au cœur de ces réunions, d'autres sujets y ont trouvé une place, toujours dans l'objectif d'échanger et d'avancer ensemble.

Inaugurés l'an dernier, les ateliers de quartier sont le lieu privilégié pour la co-construction avec les habitants des politiques municipales. Associant proximité et convivialité, ils se sont réunis les 19 octobre, 9 et 16 novembre derniers.

Un retour sur 2016

Ces rencontres ont d'abord été l'occasion de présenter un premier bilan de l'année écoulée. Au gré des réunions l'équipe municipale a pu revenir sur les réalisations de 2016, comme la rétrocession de la 1^{ère} tranche de la ZAC des Longues Rayes, la création d'un espace de stationnement résidentiel au Square Jean Jaurès. On retiendra également les réfections de voiries et en particulier le ralentisseur rue du Saule, ainsi que l'investissement dans l'éclairage public qui a notamment permis la réalisation de la 1^{ère} tranche au niveau du Clos des Graviers.

Un nouveau plan de circulation

Cependant, c'est le sujet des déplacements qui aura occupé une grande partie des trois réunions. Comme nous l'annoncions dans notre édition de septembre, la ville a choisie de faire évoluer progressivement le sens de circulation dans certains quartiers. Le Maire et l'ensemble des élus ont par conséquent défendus leur projet auprès des habitants. Celui-ci conforte dans leur rôle d'axes principaux, les avenues

Victor Claude et de la Petite Suisse, ainsi que les rues Saint-Epvre, Saint-Martin, du Saule et des Puits ; revoit la circulation dans certaines rues pour prendre en compte tant la taille de la chaussée que la configuration des croisements ; et prépare l'arrivée de la Vélo Route Voie Verte qui passera le long du canal.

Si personne n'a contesté que ces changements bouleversent les habitudes des Bellédonniens, ils ont aussi été salués par les habitants des quartiers concernés. En outre, ces rencontres ont permis de recenser les difficultés, d'y apporter des solutions, d'envisager d'autres évolutions. A titre d'exemple on retiendra la modification du projet au niveau des rues de la Providence et du Bois le Prêtre. Cela conforte la commune dans son choix de l'expérimentation avant la décision finale, validant ainsi une méthode qui pourra être utilisée pour d'autres projets.

Des idées pour la suite...

Pour finir, les ateliers de quartier sont aussi l'occasion de nourrir les projets pour la suite. On pourra retenir de la cuvée 2016 la question des aires de jeux, celle du stationnement en cœur de ville, ou encore notre zonage prévention des inondations, sans oublier l'avenir du marché municipal. Autant de sujets qui nourriront les séances du conseil municipal 2017, mais également les futurs ateliers de quartier.

Le nouveau plan de circulation



Des gestes simples pour bien vivre ensemble !

Les ateliers de quartier ont permis de soulever certaines questions concernant des difficultés rencontrées dans la vie courante. Petit rappel des règles qui garantissent la tranquillité de chacun et la propreté de l'espace commun.

Ais-je le droit de monter le volume de ma musique à fond ?

Si vos voisins sont dérangés par le son de votre musique et que vous ne réagissez pas à ces remarques, sachez qu'il peut contacter les services de police lui-même ou par l'intermédiaire du syndicat, s'il s'agit d'une copropriété, ou d'un conciliateur.

À quel moment de la journée puis-je réaliser des travaux bruyants ?

Les horaires déterminés dans le règlement sanitaire départemental pour effectuer des travaux bruyants sont :

- du lundi au vendredi de 8 h à 20 h
- le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h

Puis-je promener mon chien dans la rue afin qu'il fasse ses besoins ?

Oui, à condition que les déjections soient ramassées sous peine d'une contravention de 35 €. Dix distributeurs de sacs sont installés dans toute la ville, n'hésitez pas à vous servir.

Mon chien peut-il errer seul dans la rue ?

Votre chien sera considéré comme divaguant s'il n'est plus sous votre surveillance, hors de portée de votre voix ou d'un instrument permettant de le rappeler.

Il l'est également dès qu'il s'éloigne à plus de 100 mètres de vous ou s'il est livré à son seul instinct. Les personnes qui le croisent peuvent alerter les services de police qui, par le biais de la fourrière animale interviendra pour sa capture.

Pour nourrir les oiseaux puis-je déposer des restes de pain sur mon balcon ?

D'après le règlement sanitaire départemental, il est interdit de jeter ou de déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus comme tels.

Cette interdiction s'applique également aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

L'utilisation du barbecue représente-elle un trouble du voisinage ?

Elle peut être tolérée si elle reste occasionnelle malgré les nuisances olfactives générées par les viandes ou les poissons. Néanmoins, le barbecue ne doit pas causer de dommages à la propriété voisine comme le noircissement de la façade par la fumée dégagée ou par la projection de cendres. Ces motifs peuvent faire l'objet d'un recours à l'amiable ou même judiciaire pour la réparation du préjudice.

Dans un immeuble collectif, le règlement de copropriété peut encadrer ou interdire l'utilisation du barbecue, mieux vaut donc se renseigner au préalable.

Dois-je déneiger ou entretenir mon trottoir ?

Dans les voies publiques et privées, un arrêté du maire vous oblige, propriétaires ou occupants des immeubles riverains, à maintenir en bon état de propreté :

- les trottoirs sur toute leur largeur, au droit de leur façade ou clôture,
- en l'absence de trottoir, un espace de 1,50 mètre de largeur, au droit de leur façade ou clôture.

Puis-je entretenir mon véhicule sur la voie publique ?

Aucune réparation de véhicule ne peut avoir lieu sur la voie publique qu'il s'agisse de la route ou d'un trottoir. Il est également interdit d'effectuer une vidange ou de déverser de l'huile dans les égouts. Il en est de même pour les autres liquides tels que peinture, colles, graisses ou autres produits encrassant.

À quelle distance des propriétés voisines puis-je établir des plantations ?

La distance de plantations (arbres, arbrisseaux ou arbustes) par rapport à la limite séparative est fixée selon la hauteur des arbres. Pour une plantation dont la hauteur dépasse 2 mètres, il faut respecter une distance de 2 mètres par rapport à la limite séparative. Si un arbre ne dépasse pas 2 mètres de haut, il doit être planté à 0,50 mètres au moins de la limite de propriété.

Puis-je brûler mes déchets verts dans le jardin ?

Le règlement sanitaire départemental interdit formellement le brûlage de déchets, ceux-ci doivent être déposés à la déchetterie. La contravention applicable peut aller jusqu'à 450 €.

À noter



JEUDI 12 JANVIER

PRÉSENTATION DU SÉJOUR SENIOR PRÉVU 2017

A 14 h, au foyer Ambroise-Croizat

DU 13 AU 29 JANVIER

RETRANSMISSION DU CHAMPIONNAT DU MONDE DE HANDBALL

Dimanche 15 : France / Norvège à 17 h 45
Mardi 17 : France / Russie à 20 h 45
Mardi 24 : 1/4 finale à 19 h
Jeudi 26 ou vendredi 27: 1/2 finale à 20 h 45
Samedi 28 : 3^e place à 20 h 45
Dimanche 29 : finale à 17 h 30

Les matches seront retransmis sur écran géant à la salle des sports du 8-mai-45

D'autres retransmissions auront lieu au club house du centre Michel-Bertelle à l'initiative du H2BPAM.
Renseignements par tél : 06 13 91 04 00

LES 14, 15, 21, 22, 28 ET 29 JANVIER

TOURNOIS DE FOOT EN SALLE DU CS&OB FOOTBALL

MARDI 17 JANVIER

DON DU SANG



De 16 h à 19 h 30 au Foyer Ambroise-Croizat

VENDREDI 27 JANVIER

REMISE DES PRIX DU CONCOURS DU FLEURISSEMENT ET DES DÉCORATIONS DE NOËL



A 18 h 30 au foyer Ambroise-Croizat

DIMANCHE 5 FÉVRIER

ÇA MARCHE ET ÇA ROULE organisé par le COB Cyclotourisme



Parcours VTT de 10, 15, 20 et 40 km
Parcours randonnée pédestre de 10, 15 et 20 km
Parcours route de 35, 50 et 65 km
Les itinéraires fléchés seront détaillés sur une carte et remis à chaque participant. Ravitaillements prévus. Repas sur réservation avant le 1er février. Inscriptions sur place dès 7 h 30 et départs à 8 h au Centre Michel-Bertelle.

Renseignements au 03 83 82 26 58 ou
cob.cyclotourisme@wanadoo.fr

DU 8 AU 19 FÉVRIER

CENTRE DE LOISIRS ET LUDOTHÈQUE



Le centre de loisirs et la ludothèque fonctionneront durant les vacances d'hiver de 8 h 30 à 18 h.

DIMANCHE 12 FÉVRIER

2^e COMPÉTITION D'ACROBATIE INDOOR organisée par le Cercle modéliste Blénod-Lorraine



Plusieurs espoirs défendront les couleurs du club avec un programme de 16 figures imposées notées par un panel de juges face à différents clubs français de vol circulaire. Conçus pour voler dans des gymnases durant la période hivernale, les avions sont réalisés en dépron. D'une envergure de 900 mm environ et propulsés par motorisation électrique, ces avions d'une centaine de grammes en état de vol, évolueront dans une demi-sphère de l'ordre de 9 mètres de diamètre.

Accueil spécial jeune public pour la découverte de la discipline avec baptêmes de vol !

De 9 h à 17 h, salle polyvalente du Centre Michel-Bertelle

SAMEDI 18 FÉVRIER

LOTO DU TENNIS DE TABLE DE BLÉNOD-MONTAUVILLE

A gagner : un téléviseur et de nombreux autres lots.

Réservations possible au 06 43 04 81 93
A partir de 18 h 30 au Centre Michel-Bertelle
Buvette et restauration sur place

ELECTIONS 2017

LA VILLE RECHERCHE DES SCRUTATEURS



Dans le cadre de l'organisation des futures élections (présidentielles les 23 avril et 7 mai et législatives les 11 et 18 juin) la municipalité invite les électeurs de la commune à participer à la tenue des bureaux de vote en tant que scrutateur ou assesseur bénévole.

Inscription (Nom, Prénom et adresse)
en mairie ou par email : elections@blenod.fr
au moins une semaine avant la date du scrutin.



Rue Saint-Epvre • Tél : 03 83 82 27 36

Tarifs : 6 € / 5,5 € pour les moins de 16 ans, étudiants, demandeurs d'emploi / 4 € pour les moins de 14 ans
+ d'infos sur www.blenod.fr/cine-vilar

Programme cinéma de janvier et février 2017

DU 7 AU 8 JANVIER 2017



Demain tout commence

Durée 1h58min
De Hugo Gélin
Avec Omar Sy, Clémence Poésy, Gloria Colston

Samedi 7 janvier à 16h30 et 20h30
Dimanche 8 janvier à 20h30



Tanna

Durée 1h44min
De Bentley Dean, Martin Butler, avec Mungau Dain, Marie Wawa, Marceline Rofit

Dimanche 8 janvier à 16h30
Lundi 9 janvier à 20h45



Neige et les arbres magiques

De Antoine Lanciaux, Sophie Roze
À partir de 3 ans

CINÉ PTIT DEJ
Dimanche 8 janvier à 10h00

DU 11 AU 16 JANVIER 2017



Norm

Durée 1h30min
De Trevor Wall, avec les voix de Omar Sy, Med Hondo, Lucien Jean-Baptiste
Film pour enfants

Mercredi 11 janvier à 14h30



Papa ou Maman 2

Durée 1h26min
De Martin Bourboulon, avec Laurent Lafitte, Marina Foïs, Alexandre Desrousseaux

Samedi 14 janvier à 16h30 et 20h30
Dimanche 15 janvier à 20h30



Une semaine et un jour

Durée 1h38min
De Asaph Polonsky, avec Shai Avivi, Evgenia Dodina, Tomer Kapon

Dimanche 15 janvier à 16h30
Lundi 16 janvier à 20h45

DU 21 AU 25 JANVIER 2017



Rogue one

Durée 2h14min
De Gareth Edwards (II), avec Felicity Jones, Diego Luna, Ben Mendelsohn

Samedi 21 janvier à 16h30 et 20h30
Dimanche 22 janvier à 20h30



Baccalauréat

Durée 2h08min
De Cristian Mungiu, avec Adrian Titieni, Maria Drăguș, Lia Bugnar
Genre Drame

Dimanche 22 janvier à 16h30
Lundi 23 janvier à 20h45

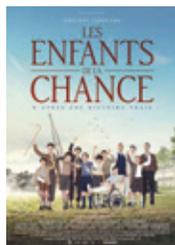


Ballerina

Durée 1h29min
De Eric Summer, Eric Warin, avec les voix de Camille Cottin, Malik Bentalha, Kaycie Chase
À partir de 3 ans

Mercredi 25 janvier à 14h30

DU 28 JANVIER AU 5 FÉVRIER 2017



Les enfants de la chance

Durée 1h35min
De Malik Chibane, avec
Matteo Perez, Philippe
Torreton, Pauline
Cheviller

Samedi 28 janvier à 16h30 et 20h30
Dimanche 29 janvier à 20h30



La fille de Brest

Durée 2h 08min
De Emmanuelle Bercot,
avec Sidse Babett
Knudsen, Benoît
Magimel, Charlotte
Laemmel

Dimanche 29 janvier à 16h30
Lundi 30 janvier à 20h45



A fond

De Nicolas Benamou,
avec José Garcia, André
Dussollier, Caroline
Vigneaux

Samedi 4 février à 16h30 et 20h30
Dimanche 5 février à 20h30

DU 5 AU 13 FÉVRIER 2017



Paterson

De Jim Jarmusch, avec
Adam Driver, Golshifteh
Farahani, Kara Hayward

Dimanche 5 février à 16h30
Lundi 6 février à 20h45



Primaire

De Hélène Angel, avec
Sara Forestier, Vincent
Elbaz, Patrick
d'Assunção

Samedi 11 février à 16h30 et 20h30
Dimanche 12 février à 20h30

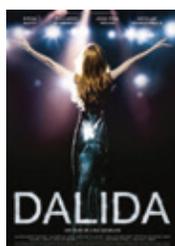


Fais de beaux rêves

De Marco Bellocchio,
avec Valerio
Mastandrea, Bérénice
Bejo, Guido Caprino

Dimanche 12 février à 16h30
Lundi 13 février à 20h45

DU 18 AU 22 FÉVRIER 2017



Dalida

Avec Sveva Alviti,
Riccardo Scamarcio,
Jean-Paul Rouve

Samedi 18 février à 16h30 et 20h30
Dimanche 19 février à 20h30



Harmonium

De Koji Fukada, avec
Tadanobu Asano, Mariko
Tsutsui, Kanji Furutachi

Dimanche 19 février à 16h30
Lundi 20 février à 20h45



Tous en scène

De Garth Jennings, avec
les voix de Patrick Bruel,
Jenifer Bartoli, Elodie
Martelet
Film pour enfants

Mercredi 22 février à 14h30

DU 25 AU 27 FÉVRIER 2017



Un sac de bille

De Christian
Duguay, avec Dorian Le
Clech, Batyste Fleurial,
Patrick Bruel

Samedi 25 février à 16h30 et 20h30
Dimanche 26 février à 20h30



Manchester by the sea

Durée 2h 18min
De Kenneth Lonergan, avec
Casey Affleck, Michelle
Williams, Kyle Chandler

Dimanche 26 février à 16h30
Lundi 27 février à 20h45

Un nouveau départ pour le service de l'eau

Le dernier conseil de l'année a été l'occasion pour les élus d'adopter le nouveau contrat déléguant le service public d'eau potable de la ville à Véolia.

Lors de la séance du 29 mars 2016, la municipalité avait déjà opté pour le principe de la délégation pour ce service. Ce choix avait été motivé tant par les investissements nécessaires, que par les incertitudes pesant sur l'avenir dans le cadre de la loi NOTRe. En effet, celle-ci imposant le transfert en 2020 du service de l'eau potable à la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson et face à l'absence de visibilité concernant la suite

de ce côté, les élus ont souhaité sécuriser le tarif de l'eau pour les habitants. C'est ainsi que le 16 décembre dernier le conseil municipal a conclu un contrat de 12 années, pour un montant total avoisinant les 3,5 millions d'euros. Équilibré, il garantit la pérennité des installations, permet à la collectivité de choisir librement son mode futur d'exploitation et expérimente une tarification progressive, sociale et écologique pour les usagers. Petit tour des nouveautés.



Le montant du contrat vise en premier lieu à couvrir les frais liés à l'exploitation du service. Il s'agit là tant des dépenses pour produire l'eau et la distribuer, que celles pour renseigner les usagers. A titre d'exemple, une permanence sera assurée dans les locaux des services techniques par Véolia durant les deux semaines qui suivent chaque facturation. Mais la grosse nouveauté concernant cette partie vient des suites de la pollution aux Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) qui a touché la nappe d'approvisionnement depuis juin 2014. Comme nous l'avions annoncé dans le numéro de janvier l'an dernier, la ville dispose d'une unité de traitement permettant de garantir la qualité de l'eau distribuée. Le nouveau contrat inclut par conséquent les frais afférents au fonctionnement de cette unité, qui ont été pris en charge par la Commune sur l'année 2016.

De plus, dans le cadre de la négociation du contrat, les élus ont souhaité que soit fixé des objectifs au futur délégataire en termes de qualité de l'eau, de service rendu à l'utilisateur, mais également de maîtrise de la ressource. Ainsi, le nouveau contrat prévoit un encadrement des concentrations de chlore, une réduction progressive des interruptions non-programmées, ainsi qu'une amélioration du rendement pour tendre vers la consommation de 88% du volume distribué (contre 84% aujourd'hui).



La deuxième partie du contrat concerne les investissements. Le réseau de la ville c'est aujourd'hui 5 puits, 2 réservoirs, 1 unité de traitement, 1 629 compteurs et surtout 29,9 km de conduites. Cela nécessite de l'entretien et du renouvellement, et ne peut faire l'économie d'améliorations.

Sur ce point, la nouvelle délégation est ambitieuse. Ainsi, durant les douze prochaines années il est prévu :

- Le réaménagement de la station de pompage et l'amélioration de deux des puits, afin de fiabiliser la production et de garantir un traitement de l'ensemble de l'eau produite dans l'éventualité d'une extension de la pollution aux HAP ;
- Le renouvellement des canalisations et en particulier de la conduite de distribution et de refoulement située chemin de l'Avrima, afin de sécuriser la distribution d'eau ;
- La sécurisation de nos ouvrages, notamment la mise aux normes vigipirate de nos installations, prenant ainsi en compte le contexte dans lequel nous vivons ;
- Le transfert à la commune de la propriété de l'ensemble des compteurs et leur renouvellement régulier sur la durée du contrat garantissant qu'aucun n'ait plus de 15 ans ;
- Un entretien constant de nos équipements grâce à la mise en place d'une enveloppe faisant l'objet d'un suivi annuel par la Collectivité.

Pour finir, et afin de garantir l'indépendance de la commune, le contrat prévoit que la propriété publique de l'ensemble des biens nécessaire à l'exploitation du service, mais également que le délégataire mettra à disposition de la collectivité les informations nécessaires à la reprise du service par elle.

2% Recouvrement

La France ayant choisi pour financer le service d'eau potable le principe de "l'eau paye l'eau", l'équilibre du service est exclusivement dépendant du recouvrement des redevances auprès des usagers. A cela s'ajoute l'interdiction depuis 2014 de couper l'eau en cas d'impayé de facture. Si cette mesure législative permet de garantir à chacun l'accès à cette ressource essentielle, elle pose également la question de la gestion des impayés.

Sur ce point, Blénod a choisi d'une part de ne déclencher les pénalités en cas de non-paiement de facture qu'à compter de la deuxième relance, afin de limiter le surcoût pour les usagers des retards de paiement. D'autre part, il a été décidé de mettre en place un fonds de recouvrement géré par la

Ville et Véolia, dans le but de suivre la question des impayés, de garantir un traitement social de ceux-ci, ainsi qu'une réelle sanction des véritables "mauvais payeurs".

4% Rémunération

Enfin, et pour finir sur la répartition du montant du contrat, celui-ci prévoit une rémunération du délégataire. Mais là encore Blénod a souhaité innover, en faisant en sorte qu'elle soit à la fois risquée, intéressée et limitée.

Ainsi, tout d'abord, le contrat ne prévoit aucune prise en charge des pertes. Autrement dit si d'aventure les charges pesant sur le délégataire excédaient les produits qui lui reviennent des factures des usagers, la différence serait entièrement à sa charge. Ensuite, une partie de sa rémunération est liée à l'atteinte des objectifs de performance décrits précédemment. Enfin, il est prévu un partage des gains de productivité entre la Ville et Véolia, dès lors que le cumul des résultats excéderait sur le contrat 3% du produit cumulé des ventes.

Nouveau contrat, Nouvelle tarification

Dernière nouveauté pour le service de l'eau : la tarification. Comme cela avait été annoncé en 2015, la Ville a candidaté dans le cadre de l'expérimentation pour une tarification sociale de l'eau. L'objectif du projet était de garantir à tous un accès à l'eau pour un usager domestique, mais également de différencier le tarif selon l'utilisation qui est faite de cette ressource.

Pour l'atteindre, le nouveau contrat supprime donc tout abonnement. Ainsi, la facture de chaque usager dépendra uniquement de sa consommation réelle. De plus, il prévoit, pour les usagers en résidence principale la gratuité des cinq premiers mètres-cubes (hors assainissement). Enfin la nouvelle grille tarifaire prévoit un tarif du mètre-cube plus élevé pour les consommations anormales (hors fuites...) ainsi que pour les usagers professionnels (administration, artisans, industriels...).

Grille au 1^{er} janvier 2017

Tranche de consommation annuelle	Usagers en résidence principale (prix/m ³ hors taxe et assainissement)	Usagers professionnels (prix/m ³ hors taxe et assainissement)
0 à 5 m ³	0 €	2,33 €
5 m ³ à 40 m ³ par personne composant le foyer	2,16 €	
Au-delà de 40 m ³ par personne composant le foyer	2,26 €	

Bernard Bertelle,
maire de Blénod-lès-Pont-à-Mousson

Les membres du Conseil municipal
L'ensemble du personnel communal
vous présentent leurs meilleurs vœux.



Bonne année